

LES ENSEIGNEMENTS

L'université Paris-Sorbonne Abu Dhabi

L'Université Paris-Sorbonne Abu Dhabi (PSUAD) est une Université implantée dans la capitale des Émirats Arabes Unis, Abu Dhabi. Les diplômes et la plupart des enseignements sont délivrés par les Universités Paris-Sorbonne pour les Lettres, les langues et les sciences humaines, Paris-Descartes pour le droit et l'économie et Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) pour les sciences.

Tout au long de l'année, des enseignants de Paris viennent donner un enseignement intensif. Des cours répartis sur le semestre, assurés par les enseignants permanents à PSUAD, permettent aux étudiants de bénéficier d'un encadrement régulier en plus des cours intensifs. Les programmes correspondent au cursus de licence suivi à Paris, et toute adaptation est validée par les universités parisiennes. Il en va de même pour les examens.

L'Université offre 10 cursus de licence, 15 masters et deux D.U. Toutes les licences, à l'exception de la physique, sont enseignées en français ; tous les masters, à l'exception de « Langue française appliquée », le sont en anglais. Les étudiants non francophones ont la possibilité d'acquérir le niveau obligatoire pour entrer en Licence en suivant les cours de FLE qui les mènent à un Diplôme Universitaire.

Une résidence permet aux étudiants étrangers de loger sur place. Les étudiants bénéficient, en outre, d'une cafétéria, d'une salle de sports, d'une bibliothèque et de nombreuses activités. Les règles et lois des Émirats s'y appliquent (prohibition de l'alcool, mixité sur le campus à l'exception des résidences universitaires), ce qui garantit la liberté religieuse de chacun et une grande tolérance en matière vestimentaire.

LE PROGRAMME D'ÉCHANGE

PSUAD accueille chaque année, pour un semestre, des étudiants de l'Université Paris-Sorbonne au niveau L2 ou L3. Ils y suivent les cours dispensés par les enseignants permanents et les enseignants parisiens en mission et y passent les examens à la fin du semestre. Le cursus correspond à celui suivi à Paris, et il est sanctionné par le diplôme de Paris-Sorbonne. Le semestre est donc validé selon les mêmes conditions et les notes entrées sur la même base qu'à Paris. Les étudiants poursuivent ainsi leur cursus normalement, au sein d'un campus international

LES ENSEIGNEMENTS

réunissant plus de 75 nationalités.

Un maximum de 15 étudiants, toutes UFR confondues, peuvent partir au cours de l'année. La sélection se fait, selon les UFR, par son directeur ou par son représentant. Le dossier est ensuite transmis à PSUAD, et la décision validée par le comité d'admission.

Le semestre envisagé n'est pas imposé, mais doit être choisi en accord entre Paris et PSUAD, de façon à équilibrer les effectifs et prendre en compte les calendriers des deux universités.

Afin de maintenir le niveau académique de PSUAD, seuls sont éligibles à l'échange des étudiants ayant un minimum de 13/20 de moyenne à leur année universitaire et comptant au moins un an dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants en échange ont accès à tous les services offerts par PSUAD (bibliothèque, cafétéria, gymnase, activités du campus, sorties). Ils prennent à leur charge le billet d'avion, les frais de dossiers et les frais de séjour (logement possible en résidence). De son côté, PSUAD effectue les démarches pour l'assurance et le visa, les frais d'inscription étant couverts par leur inscription à Paris. Ils ne sont donc pas éligibles à une bourse financée par PSUAD (pour le logement, notamment), mais peuvent continuer à bénéficier de l'aide des services sociaux français.

Sur place, les étudiants sont invités à s'impliquer dans la vie du campus en participant aux nombreux événements qui y sont organisés (conférences, sorties...) et en assurant le coaching d'étudiants non-francophones. De retour en France, ils seront les ambassadeurs de PSUAD à Paris-Sorbonne.

La sélection et le séjour des étudiants sont régis par une convention d'échange, signée par l'Université Paris-Sorbonne et disponible sur demande.

